



Villarbernon  
73140 Saint Michel de Maurienne  
04 79 56 57 40  
vamaurienne@yahoo.fr

**PISTE DE TALIERE SUR LE DOMAINE DES KARELLIS  
ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE PORTANT SUR LA DEMANDE  
D'AUTORISATION D'AMENAGEMENT D'UNE PISTE DE SKI ALPIN  
Arrêté du 28 septembre 2022**

**AVIS DE L'ASSOCIATION VIVRE ET AGIR EN MAURIENNE**

L'Association Vivre et Agir en Maurienne est habilitée à agir "pour préserver la qualité de notre environnement, la nature et la biodiversité" notamment "en sortant du toujours plus, toujours plus vite et des valeurs consuméristes basées sur l'insatisfaction" (Préambule des statuts de l'Association).

**AVIS GENERAL SUR L'AMENAGEMENT DES STATIONS DE SPORTS D'HIVER  
DE MAURIENNE**

Bien que conscientes du réchauffement climatique, de la diminution de l'enneigement et de la raréfaction de la ressource en eau, les stations de ski de Maurienne poursuivent leur fuite en avant : "Promis, juré, on arrête mais laissez nous faire notre dernière remontée mécanique, notre dernière retenue collinaire, notre dernière piste de ski, notre dernière liaison interdomaines, notre dernier programme immobilier..."

En celà, la station des Karellis est représentative de ce phénomène.

Voilà une station emblématique d'un modèle social qui n'existe nulle part ailleurs, une des moins chères de Maurienne (avec cependant le meilleur, et de loin, rapport au lit), avec peu de lits (3000), qui n'a, visiblement, aucun besoin financier de changer sa manière de fonctionner et qui tout d'un coup, veut faire comme tout le monde : Liaison Albiez-les Karellis, construction de nouveaux lits (soi-disant pour diversifier la clientèle etc... etc... lits haut de gamme?), création d'une piste bleue ou rouge sans aucune justification réelle autre que son projet de liaison avec Albiez...

# AVIS TRES DEFAVORABLE SUR L'AMENAGEMENT DE LA PISTE DE TALIERE

## 1- Un dossier insincère

Le seul moment où le citoyen est amené à donner son avis sur des projets qui le concernent directement est le déroulement de l'enquête.

Or, nous constatons de plus en plus que les dossiers ne sont pas sincères, les non-dits relevant du mensonge (télésiège de la Fournache à Aussois, Télésiège des Chaudannes aux Karellis...). Les juges du tribunal administratif de Grenoble ne s'y sont pas trompés. Ils ont non seulement accepté les recours sur le fond des Associations de défense de l'environnement mais ont prononcé des référés suspension pour empêcher le début des travaux ou les interrompre comme à Aussois en attendant le jugement sur le fond.

Pour ce présent dossier, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe), dans son avis, reconnaît elle-même ne pas pouvoir donner un avis circonstancié du fait de l'étroitesse de la zone étudiée.

“L'autorité environnementale recommande de revoir le périmètre sur la base des liens fonctionnels entre les différentes opérations d'aménagement projetées sur le secteur. Le périmètre actuellement retenu conduit à une situation dans laquelle la MRAe **n'est pas en mesure de rendre un avis éclairé**” (page 3).

Ce à quoi, la collectivité répond :

Pour le télésiège des Chaudannes, il s'agit d'un remplacement et du fait de la fréquentation de cette zone par des skieurs de randonnée le lien fonctionnel existe déjà.

Elle omet de dire que les travaux de “remplacement” du télésiège sont suspendus par décision du tribunal administratif de Grenoble, au motif déjà soulevé par Vivre et Agir en Maurienne d'insincérité du dossier mis à l'enquête.

En effet, sur les plans joints au dossier d'enquête concernant le télésiège, figuraient l'arasement de la pointe des Chaudannes et le télésiège prévu en provenance de la station voisine d'Albiez.

La collectivité, comme pour le présent dossier, voulait faire croire que ce projet n'avait rien à voir avec la liaison projetée. Or le remplacement d'un télésiège doit se faire dans la zone d'implantation initiale, sinon, il s'agit purement et simplement d'un nouveau télésiège.

Aujourd'hui, la piste de Talière, dédiée au ski hors-piste n'a aucun intérêt à être artificialisée pour être transformée en piste de ski alpin, si ce n'est de permettre une augmentation du trafic skieurs dans le cadre de la liaison projetée Albiez-Les Karellis. C'est ce que l'on nomme communément du “saucissonnage”.

Dans le dossier d'enquête concernant le Télésiège des Chaudannes, un ancien Directeur de la RAMK pointait déjà cette piste comme une solution dans la future liaison Albiez-Les Karellis.

L'affirmation selon laquelle Il n'y aurait pas d'augmentation de fréquentation, le nombre de lits étant inchangé, cette mention nous étonne car, dans le Schéma de Cohérence Territoriale de Maurienne, la Commune de Montricher a demandé l'inscription de nouveaux lits.

Voici ce que nous trouvons page 34 du rapport de présentation justification des choix concernant la construction de nouveaux lits en station :

“Ceci nécessite la construction de nouveaux logements pour diversifier l’offre et capter de **nouvelles** clientèles”.

Les chiffres pour les Karellis :

Lits existants	dont chauds	tièdes	froids	
3792	2219	16	1557	
Prévus en réhabilitation	dont chauds	tièdes	froids	
320	166	2	156	

**Lits neufs à horizon 2030 : 1 000.**

Nous rappelons à ce stade, que les associations environnementales ont attaqué en justice le SCoT de Maurienne, un des motifs étant le très faible nombre de lits froids réhabilités par rapport aux constructions de lits neufs, et que, entre autres, la liaison Albiez-Les Karellis fait l’objet d’un référé suspension.

## 2- Piste bleue, piste rouge? Un problème de sécurité pour les skieurs?

Bleue? Rouge? Le flou sur la qualification peut induire le skieur en erreur et ainsi représenter un danger.

Le niveau de difficulté de la piste envisagée reste une véritable interrogation, le dossier du projet présenté n’est pas clair à ce sujet.

Les répercussions en terme d’aménagement et d’accidents de skieurs utilisant cette piste sont des conséquences réelles. La question de la couleur de la piste est donc loin d’être anecdotique.

L’aménagement prévu détruit un environnement jusque là réservé au hors piste. Le haut du domaine très artificialisé offre déjà de multiples solutions pour accéder à l’aval sur des pistes bleues: Mottes, Arpon, Vinouve.

En réalité, pour masquer l’impact environnemental, la collectivité crée sans le dire une piste partiellement rouge qui ne pourra devenir bleue qu’en terrassant la partie médiane. Une fois l’enquête terminée et l’autorisation d’aménager délivrée, on opérera un “remodelage” de pistes, comme les gestionnaires de domaine skiable l’appellent pudiquement, ce qui n’attire, en général, plus l’attention des autorités environnementales et du public. On reste au-dessous de 10 000 m<sup>3</sup> et le tour est joué.

Prenons pour exemple la piste de la Moraine longeant le télésiège de la Sandonière à Valmeinier :

2018 : construction du télésiège avec 2 pistes.

2022 : remodelage de la piste la Moraine 9 564 m<sup>3</sup> de terrassement.

Conséquence : pas d’enquête environnementale.

### 3- Un discours contradictoire : La piste de Talière n'a rien à voir avec la liaison mais quand même...

Dans sa réponse à la MRAe, sur 5 pages sur 25 (pages 5 à 9), la collectivité tente de justifier le "remplacement" du TS des Chaudannes et la liaison Albiez-Les Karellis. Rien sur la piste Talière.

La collectivité ne répond pas à la demande de la MRAe : Au lieu de prouver que la piste Talière ne concerne en rien la liaison Albiez-Les Karellis et doit ainsi être traitée séparément, elle répond que ni l'UTN liaison Albiez-Les Karellis (puisque'il ne s'agit que d'un plan ou d'un programme), ni le remplacement du tésiège (puisque'il s'agit d'un remplacement) ne doivent faire partie de la présente enquête.

Elle se fait l'avocat du Syndicat du Pays de Maurienne qui, compte-tenu du recours et du référé suspension, a initié une modification N° 1 qui ne retire pas la liaison Albiez-Les Karellis.

La RAMK explique que sont exclus de l'évaluation environnementale - évaluation du cumul des incidences - les plans et programmes.

L'autorité environnementale n'a pas retenu cette interprétation de "plan programmes" et a demandé à ce que cette modification N° 1 soit soumise à une évaluation environnementale (voir PJ N° 1).

Elle considère que la liaison Albiez-Les Karellis est rentrée dans un cadre opérationnel. Voir les avis joints de la DREAL et de la MRAe au sujet des aménagements prévus à Albiez, Piste la Nouvelle et Télési de la Vernette (PJ 2 et 3).

Ceci concerne la modification N° 1 du SCoT, la Piste Talière est bien un projet qui participe à la future liaison Albiez-Les Karellis.

Pour le citoyen lambda, difficile de comprendre ces subtilités (plans, projets, programmes...) et surtout, si oui ou non, cette piste fait partie du projet de liaison.

Si oui, la demande de la MRAe d'élargir le périmètre est justifiée. Si non, pourquoi ces arguments étayés pour la liaison Albiez-Les Karellis, qui ne créerait ni nouveaux lits, ni nouveau déplacement, ni de fréquentation supplémentaire?

Or, cette nouvelle piste apportera son lot de skieurs en provenance d'Albiez, ce qui n'est pas envisagé dans la présente étude d'impact vis à vis des conséquences liées à la fréquentation.

Si comme le prétend la RAMK, il n'y aura pas de fréquentation supplémentaire, nous pouvons aussi nous poser le problème du financement et de l'équilibre à terme.

### 4- Le projet détruit des espèces protégées, des paysages

Eviter, réduire, compenser.

Désormais, dans tous nos travaux, nous devrions nous attacher d'abord à éviter.

Quand la piste rouge deviendra bleue avec des terrassements beaucoup plus importants, que deviendront les espèces qui n'ont pas été étudiées et dont certaines sont peut-être protégées? On ne le sait pas, l'étude d'impact étant limitée à une zone minimum.

En outre, des espèces non protégées actuellement vont le devenir à cause de la destruction systématique de la biodiversité pour satisfaire les envies de quelques uns.

La destruction du paysage minéral est inévitable. Bien sûr que la zone sera "réengazonnée" mais des langues de gazon dans les blocs ne présentent aucun intérêt pour la diversification de l'accueil et le tourisme "4 saisons".

L'étude d'impact précise que le projet se situe dans un environnement de qualité, bénéficie d'un environnement et de paysages remarquables, 5 grands habitats dont 3 d'intérêt communautaire s'y trouvent, en partie dans une ZNIEFF et en partie dans un réservoir de biodiversité défini par le STRADET. 25 espèces d'oiseaux y ont été recensées. C'est une zone fréquentée pour la randonnée l'été et le hors piste l'hiver. Où est l'intérêt de détruire un tel endroit par des terrassements?

L'anticipation du réchauffement climatique est vue à travers le prisme de l'enneigement artificiel. La réponse de la collectivité tente de justifier qu'une retenue de 50 000m<sup>3</sup> va suffire à combler tous les besoins et qu'il n'y aura rien à prévoir de nouveau en cette matière. Cette situation est à rapprocher des opérations de la station voisine de Valmeinier qui construit un télésiège à 2700 m d'altitude en jurant que, justement à cette altitude, "nous n'aurons pas besoin d'enneigement artificiel" et qui 2 ans après, demande une autorisation pour construire une 3ème retenue collinaire de 119 000 m<sup>3</sup> (en plus des 60 000 m<sup>3</sup> déjà existants) qui, comme par hasard, serait justifiée par la nécessité d'enneiger les pistes Carline et Moraine, seules pistes situées le long de ce télésiège.

Le réchauffement climatique va beaucoup plus vite en montagne, les glaciers fondent. La Plagne a dû démonter un télésiège car la gare d'arrivée située à 3200m s'effondrait à cause de la fonte du permafrost.

Malheureusement, nos apprentis sorciers en Maurienne continuent de croire que tout va pouvoir continuer comme avant et qu'ils vont pouvoir rattraper la Tarentaise, avec toujours plus d'artificialisation des domaines skiables et de constructions de nouveaux lits "haut de gamme".

**L'Association Vivre et Agir en Maurienne donne un avis très défavorable à ce projet inutile, destructeur de paysages et de biodiversité, fondé sur le toujours plus et la fuite en avant, justifiant de nouvelles constructions de lits, de nouvelles retenues pour la neige artificielle, tous projets qui contribuent à accroître le réchauffement climatique.**

A Saint Michel de Maurienne, le 16 novembre 2022

Annie Collombet coprésidente

Martine Noraz coprésidente

